

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Chronique des Oeuvres :  
I : Fribourg, II : Trois-Torrents

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1908, tome 10, p. 173-180

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

# Chronique des Oeuvres

## I Fribourg

Nous recevons de cette ville l'excellent rapport qui suit sur l'œuvre des Jardins ouvriers ; nous sommes heureux de le reproduire *in extenso* dans les pages de l'« Eveil ».

**Création.** — La Société des Jardins ouvriers de Fribourg (Suisse) a eu des commencements fort modestes, et bien qu'elle existe dans cette ville depuis 6 ans déjà, elle ne compte pas encore un grand nombre de jardins.

**1902.** En mars 1902, trois personnes dévouées tentèrent de créer cette œuvre qui rend en France, surtout dans les villes industrielles, de si grands services. Bien que notre population ne soit pas à proprement parler une population ouvrière, les fabriques étant encore peu nombreuses à Fribourg, elle se trouve cependant dans des conditions hygiéniques assez peu satisfaisantes et pour beaucoup de nos familles la possession d'un jardin devenait le meilleur moyen de lutter contre la tuberculose et contre la nourriture insuffisante des ménages pauvres.

On commença par louer quatre jardins, ou esserts, communaux, situés près d'un quartier ouvrier de la ville. Ces terrains étaient autrefois loués par des bourgeois, aux prix de 5 f. 20, 3 f. 20 ou 2 f. 20 l'essert (environ 3 à 400 m<sup>2</sup>). Défense expresse était faite de les sous-louer. Jadis plusieurs bourgeois riches donnaient leur parcelle à une famille pauvre qui la cultivait à son profit ; la plupart du temps les bourgeois sous-louaient leurs esserts, à raison de 12 ou 15 f. l'essert. C'est ce qui se pratiquait jusqu'à ces dernières années, où le Conseil communal remit en vigueur l'ancienne loi et décida de reprendre les terrains aux bourgeois qui ne les cultiveraient pas eux-mêmes. Les étrangers ne peuvent louer les esserts qu'aux prix plus élevés de 15, 18 ou 20 frs, car ces parcelles sont exclusivement réservées aux bourgeois.

La première année nous louâmes donc 4 esserts qui furent donnés à 4 familles demeurant à proximité de ceux-ci et comprenant environ 33 personnes en tout. On donna à chaque famille, gratuitement, 400 m<sup>2</sup> de terrain bien exposé qui lui fut livré labouré ; on lui distribua quelques graines de haricots et de carottes et 3 mesures (6 Dl.) de pommes de terre destinées à être plantées.

Les familles se procurèrent elles-mêmes de l'engrais et d'autres semences. L'année ayant été bonne, les familles ayant bien cultivé leur lot de terrain, nous nous décidâmes à continuer l'œuvre commencée et à l'augmenter progressivement.

**1903.** En 1903, nous eûmes donc 7 jardins et 7 familles ; nous ne labourâmes que les trois nouveaux esserts, car ces terrains étant généralement en pré, il faut y faire passer la charrue avant de les livrer aux ouvriers. Les familles reçurent chacune 6 Dl. de pommes de terre.

Dépenses pour 1902.		Dépenses pour 1903	
Location des terrains	60	Location des quatre	
(Prix des étrangers)		anciens esserts	60
Labourage des jardins	24	Location des 3 nouveaux	
Pommes de t. et sem.	10	à 5f. 20 (p. des bourg.)	15,60
		Sem. et p. de terre	18
Total des dépenses :	90 f.		93,60

**1904.** En 1904, le Conseil municipal qui s'intéressait à notre œuvre, consent à céder au prix unique de 5 f. 20 (prix des bourgeois) tous les esserts que nous louons et que nous louerons à l'avenir, quel que soit leur emplacement, pourvu qu'ils soient loués par la Société des Jardins ouvriers et que la convention passée entre le bureau de la Régie et la Société soit signé par un représentant de cette société. Ce nous fut un grand encouragement, ainsi que l'entrée dans notre société de sept membres nouveaux qui s'engagèrent à payer une cotisation de 5 frs par an ; la Société de St-Vincent de Paul de l'Université décida de nous remettre chaque année 50 frs, à condition que nous acceptions parmi nos protégés une ou deux des familles qu'elle visite. Plusieurs personnes nous envoyèrent également des dons en nature : sacs de pommes de terre, graines, etc., pour une valeur de 20 à 25 f.

Notre petite société commençait donc à prendre corps : c'était le moment de lui donner sinon des statuts du moins une sorte de règlement sans prétention. En voici le texte :

#### RÈGLEMENT DES SOCIÉTAIRES

**Statuts.** — I. Le nombre des sociétaires n'est pas limité.

II. Pour faire partie de la Société des Jardins ouvriers de Fribourg, il faut s'engager à payer annuellement *une* des trois cotisations prévues :

a) 10 fr. par an (prix de ce que coûte un jardin à la Société, location, semences, pommes de terre, labour, etc.) ;

b) 5 fr. 20 par an (prix de location d'un essert bourgeoisial) ;

c) 2 fr. ou 1 fr. (prix minimum).

III. Les sociétaires peuvent présenter une famille recommandable à la Société qui l'acceptera, s'il y a lieu, dès qu'elle aura un nombre de jardins suffisant.

IV. Les sociétaires sont tenus d'assister une fois par an à l'Assemblée générale, et de s'intéresser autant que possible aux familles ouvrières en allant les voir et visiter leurs jardins.

#### RÈGLEMENT DES FAMILLES QUI BÉNÉFICIENT DES JARDINS OUVRIERS

I. Chaque famille doit cultiver sa parcelle avec soin ; elle ne devra ni la sous-louer, ni vendre les produits du jardin.

II. Le travail des dimanches et jours de fêtes est défendu.

III. Tout ce qui est contraire à la bonne tenue est interdit : l'ivrognerie entraîne l'exclusion.

IV. Toutes les difficultés entre les cultivateurs sont tranchées par le Comité.

**1905.** Le nombre des jardins ayant été de onze en 1904, fut porté à 17 en 1905. Nous savions d'une manière générale que les ouvriers étaient contents de leurs jardins et en tiraient des provisions qui duraient jusqu'à Pâques, mais pour obtenir quelques chiffres plus exacts, nous avons convoqué par un beau dimanche de septembre tous les ménages ouvriers dans une assemblée générale, où les sociétaires présents interrogeaient les ouvriers, causaient avec eux et prenaient des notes. Nous avons recueilli ainsi des données très intéressantes, et des chiffres vraiment réjouissants. Un père de famille ayant calculé approximativement ce que lui rapporte son jardin croit pouvoir avancer le chiffre de 60 à 70 fr., en évaluant les légumes au prix du marché. Un autre déclare avoir planté 13 Dl. de pommes de terre et récolté 120 Dl. sans compter ce qu'il avait employé pendant l'été pour nourrir une famille de 12 personnes. La plupart des familles ont des pommes de terre, des carottes, des oignons, de la choucroute et des raves jusqu'en avril.

Comme nos jardins ne sont pas clos ainsi que je le dirai, et assez éloignés des fontaines, ils représentent plutôt ce que l'on appelle dans la campagne suisse : le plantage. C'est pourquoi les légumes fins et les fleurs n'y sont pas cultivés. Cependant nous avons donné des graines de tournesols, de lupins, de pavots à nos familles, et plusieurs d'entre elles ont réussi à faire pousser ces fleurs

rustiques dans leur jardin. L'an dernier nous avons distribué des semences de camomilles et de mauves pour encourager les mères de famille à récolter elles-mêmes, à l'automne, ces fleurs médicinales si utiles et qui finissent par coûter assez cher lorsqu'on les achète à la pharmacie

**But matériel.** — Les provisions d'hiver ! Voilà le but immédiat du jardin ouvrier. Nous avons à lutter, il est vrai, contre la paresse de quelques familles qui préféreraient cultiver des pommes de terre seulement parce que cela donne moins de peine à cultiver, et à accommoder. Mais la Société est inflexible, et si elle tolère que les deux-tiers du jardin soient plantés en pommes de terre, elle exige qu'un tiers au moins soit réservé aux autres légumes, afin de varier l'alimentation de la famille et de la rendre plus saine.

**But moral.** — Si le but matériel du jardin ouvrier est d'assurer des provisions à l'ouvrier, son but moral, si j'ose dire ainsi, est de créer pour l'ouvrier un intérêt qui le sorte de ses mauvaises habitudes, de ses « flâneries » au cabaret, au jeu, de diminuer pour lui les occasions de rencontrer les camarades qui l'entraîneront et lui feront perdre son temps. Il est évident que le seul fait de posséder un jardin ouvrier ne peut corriger un ivrogne, mais il peut être utile à celui chez qui l'ivrognerie n'est pas encore une habitude, mais que le découragement, la journée étant finie, amène fatalement à l'auberge. Pour ceux-là le jardin est un but, un intérêt précieux, et pour peu que l'amour-propre s'en mêle, et qu'ils désirent avoir une belle récolte, ils passeront à cultiver leur parcelle bien des instants qui sans cela auraient été mal employés. Je connais plusieurs ouvriers courageux qui avant d'aller à leur travail, consacrent 2 ou 3 heures à leur jardin, de grand matin, et une ou deux heures dans la soirée, lorsque les jours sont longs.

En général les hommes bêchent, plantent les pommes de terre, les buttent et les arrachent en automne. Tous les autres travaux sont faits par les femmes et les enfants. Ceux-ci sont surtout occupés au nettoyage, et pourraient l'être plus souvent avec avantage, si les parents avaient plus d'autorité et pouvaient les envoyer travailler seuls lorsqu'ils sont empêchés de le faire eux-mêmes.

Au point de vue de l'hygiène, les courses au jardin et les travaux en plein air sont excellents pour les enfants qui sont ainsi retirés de la rue où ils passent la plus grande partie de la

ournée. Malheureusement nos esserts sont souvent un peu trop éloignés de l'habitation des familles pour que celles-ci puissent s'y rendre d'une façon régulière. Souvent, hélas ! les mères de famille doivent traverser toute la ville et parcourir ainsi deux kilomètres pour atteindre leurs jardins, et cela en traînant plusieurs enfants autour d'elles, ce qui rend la course difficile.

On remarque au premier coup d'œil les jardins appartenant aux familles éloignées : ils sont forcément négligés, et rapportent moins que les autres. Les légumes sont plus souvent volés aussi.

Quoique nous ne puissions pas trop nous plaindre du vol, puisque nos terrains ne sont pas clos, et aucunement défendus contre les maraudeurs, plusieurs familles ont été très découragées par des vols répétés commis dans leurs jardins situés dans divers endroits, un peu écartés de la ville. En 1906 surtout les dégâts furent assez considérables pour que la Société déposât une plainte contre les maraudeurs, des enfants pour la plupart, qui dévalisaient et gâtaient les cultures. Depuis lors nous avons remarqué une amélioration de ce côté-là, grâce à la surveillance qu'exercent les gendarmes principalement aux mois d'août et de septembre.

**1906.** En 1906, le nombre des jardins fut de 24, et l'année fut si prospère que nos familles récoltèrent en moyenne 50 Dl. de pommes de terre pour l'hiver, et des légumes en abondance. Comme la Société ne pouvait plus s'engager à fournir des pommes de terre à planter pour un si grand nombre de bénéficiaires, on décida de demander à chaque famille de déposer, en automne, à titre d'épargne, dans une cave commune, 4 Dl. de pommes de terre lesquels leur seraient rendus au printemps suivant avec 2 Dl. en plus qu'y joindrait la Société. Ainsi toute famille ayant participé à l'épargne recevrait en avril 6 Dl. de pommes de terre à planter, et cela à une saison où ce légume est toujours cher.

En général une douzaine de bénéficiaires sur 24 se conforment à cette règle et apportent les 4 Dl. demandés, dans la cave que prêtent à notre Œuvre Mr et Mme Brunhes, fondateurs de la Société des Jardins ouvriers.

**1907.** Depuis l'année 1906, le nombre de nos sociétaires s'est considérablement accru et le chiffre des cotisations est monté à 166 fr. en comptant les 50 fr. alloués par la Société de St-Vincent de Paul. Ces cotisations sont perçues pendant les mois de mai et juin par 3 ou 4 collecteurs qui se chargent chacun d'un groupe d'une dizaine de personnes.

Voici les comptes de l'année 1907 :

Recettes		Dépenses	
Cotisations	125	Location des esserts	136
Don de la Soc. de S. V. de Paul de l'Université	50	Achat de pommes de terre	20
Don du P. C.	40	Pourboires et divers	15
Total	225		171

Nous avons reçu, l'an dernier, en nature, des dons qui ont fort réjoui nos ouvriers : deux sacs d'engrais chimiques, et plusieurs mètres cubes de fumier, qui ont été partagés entre une dizaine de familles ; les autres recevront les mêmes avantages une autre année. Plusieurs de nos protégés s'imposent de réels sacrifices pour acheter des engrais, ou pour récolter des cendres, des déchets, la boue des routes, etc.

**Etat présent.** — Au moment où j'écris ces lignes, la Société compte 28 jardins ouvriers et 28 familles ouvrières, soit environ 170 à 175 personnes. Le nombre de nos familles, qui était de 4 en 1902, a donc quadruplé, et au delà, en 6 ans. C'est assurément une œuvre modeste encore, puisque nos jardins ne se chiffrent pas par centaines comme à St-Etienne, à Paris, à Varsovie (où ils n'existent que d'hier cependant), mais nos ressources sont plus restreintes, notre population moins nombreuse, nos besoins moins pressants que dans les grands centres. Grâce à l'appui du Conseil communal, de la police de nos dévoués sociétaires et collaborateurs, grâce au zèle de plusieurs de nos protégés, à la bonne tenue de leurs jardins, aux belles récoltes qu'ils obtiennent, nous espérons voir notre œuvre se développer petit à petit, mais sûrement, chaque année davantage.

En 6 ans, nous n'avons renvoyé que 6 familles qui avaient mal cultivé leur jardin, ou l'avaient sous-loué. Tous les autres bénéficiaires se montrent très heureux de posséder leur coin de terre et s'y attachent, surtout lorsque leur logis n'en est pas trop éloigné.

H. de D.

Merci de ces excellents renseignements qui nous montrent les efforts faits à Fribourg pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière et qui incitent puissamment les apôtres de la même cause à de semblables initiatives chez eux, pour le Christ-Jésus.

## II *Trois-Torrents*

**Association des Jeunes Gens** : En 1892, au mois de février, une Mission donnée par les R. R. Pères de St-François de Sales venait d'avoir lieu : le succès en avait été éclatant. Pour maintenir les heureux fruits de ces Exercices et les bonnes dispositions de tous, surtout à la vue du développement extraordinaire que prenait le Val d'Illiez comme station climatérique et qui en y apportant le bien-être matériel risquait d'y introduire des principes peu favorables à la religion, — l'union faisant la force — on forma l'Association des Jeunes Gens. Des statuts, simples mais substantiels, furent élaborés par un comité provisoire et bientôt après, approuvés par Mgr Jardinier. Ce sont encore, sauf quelques modifications apportées ces années dernières, ceux qui régissent la société, à l'heure présente.

Cette œuvre, si solidement établie, comme bien l'on pense, dans un pays foncièrement catholique, dès le début fut prospère et compte maintenant près de 300 membres.

**But** : Il est, avant tout, religieux, comme la raison déterminante de sa création et nous rappelle agréablement que notre pays a encore des vallées privilégiées, puisque vivace y est la foi de nos pères.

Le but est donc de conserver chez les jeunes gens de la paroisse l'esprit foncièrement chrétien et de les habituer à observer publiquement et sans respect humain les divers pratiques de la religion.

**Obligations** : Elles sont belles et en même temps sévères, et qui pourront peut-être paraître puérides aux catholiques à gros grains, mais qui n'en sont pas moins fondées et justes, aux yeux des hommes de foi. Les membres doivent être fidèles à la prière le matin et le soir, avant et après le repas, à la récitation de l'Angélus en public et au son de la cloche.

Ils ne doivent jamais faire partie d'une mauvaise société ni lire les mauvais journaux ; ils exerceront leur devoir d'électeur en ne donnant leur voix qu'à des hommes capables de bien administrer leurs intérêts et dévoués à l'Eglise.

Ceux qui ont l'intention de s'établir en famille doivent se préparer chrétiennement au mariage, en évitant les veillées, la danse, la boisson, le désordre.

**Organisation** : Il n'a jamais été établi de cotisation jusqu'ici.

La société possède un fonds de 600 francs, don de M<sup>gr</sup> Ecœur. De plus, l'Association a une riche bannière qui figure aux processions où les membres assistent en corps, telles qu'à la Fête-Dieu et à la fête patronale.

Le Curé de la paroisse est de droit Directeur de l'Association, puis les membres se choisissent un comité composé de cinq membres, rééligibles tous les trois ans.

**Membres** : On peut entrer dans la société à l'âge de quinze ans, soit à l'émancipation de l'école primaire, pourvu que le postulant soit agréé par le Directeur et le comité.

L'insigne est un petit nœud aux couleurs pontificales, blanc et jaune.

**Réunions religieuses** : Elles se font au pied des Autels, à la Table Sainte.

Il y a quatre communions générales par an : à la St-Joseph, à la Pentecôte, en septembre à la fête du St-Nom de Marie et en novembre à la Dédicace. A ces communions générales, auxquelles on est fidèle, il y a toujours messe et allocution de circonstance, belle cérémonie à l'église.

Beaucoup de sociétaires, en dehors de ces prescriptions, se font encore un devoir de s'approcher tous les mois de la Table Sainte.

**Réunions profanes** : Deux fois par an au printemps et en automne, il y a réunions plénières des sociétaires avec conférences où sont appelés à prendre la parole des orateurs de renom, avec chants patriotiques, religieux, car beaucoup de membres sont aussi du chœur des chantres, avec projections et tous les attraites que peuvent y apporter le Directeur et le Comité. Ces réunions paraissent de prime abord peu nombreuses : C'est vrai, mais il n'y a là rien que de très naturel quand on pense à la position topographique, à l'écartement des maisons, aux travaux de la population.

Nous devons ajouter, pour tout dire, que les membres doivent visiter leurs camarades malades, assister encore à leur enterrement ; la bière est portée par les sociétaires ; au printemps, il y a une messe pour tous les membres vivants et défunts de la Société.

Merci à notre correspondant de ces détails d'autant plus chers qu'ils représentent une œuvre sérieuse et puisse longtemps vivre l'Association des Jeunes Gens pour l'honneur et le bonheur de Trois-Torrents.

B.B.